



**Compte-rendu de la commission régionale consultative à la vie associative
(CRCVA) du jeudi 4 juin 2026**

Le quorum étant atteint (16/30) + 2 mandats (18/30), la séance débute à 10h15.

Présents :

M. MONCOMBLE Adrien - délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,
M. CROCHARD Arnaud - représentant de madame la rectrice de l'académie de Normandie,
M. DURAND David – délégué régional à la vie associative, représentant de monsieur le préfet de la région Normandie

Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports :

M. BONNET Guillaume (SDJES 14),
M. BRANCHU Robin (SDJES 27),
M. ROME Arthur (SDJES 50),
M. CHERRIER Grégoire (SDJES 61),
M. THOMAS Denis (SDJES 76).

Personnalités qualifiées désignées par le préfet de région Normandie :

M. AUTIER Grégory,
Madame CARLIER Nadège

Personnalités qualifiées désignées sur proposition du Mouvement associatif :

M. CLEMENT Philippe,
M. LE MONNIER Albert,
M. OUF Joël.

Représentants des services de l'Etat :

M. BARBIER Pierre-Alexis (DREAL),
M. CASSE Quentin (DREETS),
Madame LHERAULT Cécile (DTPJJ).

Mandats donnés :

Madame BOUST Roselyne (personnalité qualifiée) donne mandat à Philippe CLEMENT (personnalité qualifiée),
M. VARIN Stéphane (personnalité qualifiée), donne mandat à Grégory AUTIER (personnalité qualifiée).

Excusé(e)s :

M. BORDIER Philippe (personnalité qualifiée),
Madame Catherine DELALANDE (Conseil départemental de l'Eure),
Madame Séverine GEST (Conseil départemental de la Seine-Maritime),
Madame Emilie LEBIGRE (personnalité qualifiée),
M. Rachid RAHAL - SGAR de Normandie (invité),
Madame Marie-Laure PELLOUX (SGAR),
M. Stéphane PENT (Région Normandie),



ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'intérêt des participants 2026
2. Présentation du cadre de la campagne FDVA 2026 en Normandie
3. Propositions de financement :
 - propositions par département
 - propositions pour le FDVA 2 région et le FDVA 1 : discussion sur les dossiers posant questions aux membres dans le tableau consultable sur l'espace collaboratif
4. Questions diverses

RELEVÉ DE NOTES & DECISIONS

I. Déclaration d'intérêt des participants 2026

Avant la tenue de la commission régionale, chaque membre a remis à la DRAJES une déclaration d'intérêts signée.

Propos liminaires du Mouvement Associatif de Normandie

Monsieur Albert LE MONNIER a tenu à rappeler que la loi sur les associations garantissait la liberté d'expression avec une valeur constitutionnelle en France. Il constate et regrette que des refus de financement par certaines collectivités semblent sanctionner des associations exprimant, par ailleurs, des désaccords avec les politiques publiques menées par l'Etat.

Monsieur Philippe CLEMENT a souhaité aussi porter l'attention sur des décisions de certaines collectivités locales. Pour illustrer son propos, il a cité la municipalité d'Alençon qui a récemment invoqué le devoir de neutralité pour refuser son soutien à quatre associations : la Cimade, le Mouvement pour la paix, Solidarité durable avec les réfugiés et France Palestine Solidarité. Celles-ci souhaitent participer à la « Fête d'ici et d'ailleurs » du 14 juin prochain, un événement dédié à la promotion de la tolérance et à la lutte contre le racisme.

II. Présentation du cadre de la campagne FDVA 2026 en Normandie

a) Le cadre national du FDVA :

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) soutient les associations à travers deux leviers de financement : la formation des bénévoles (FDVA 1), et le fonctionnement et l'innovation (FDVA 2). Accordés sous forme de subventions, ces fonds répondent à des priorités nationales, déclinées dans des notes d'orientation régionales et départementales. A chaque échelon territorial, des commissions consultatives réunissent des représentants de l'État et du monde associatif. Les collèges départementaux accueillent en outre des parlementaires et des élus locaux. Ces commissions sont mobilisées pour émettre un avis sur l'attribution des aides.

b) Les crédits issus du BOP 163 disponibles :

Le volet « fonctionnement et innovation » (FDVA 2) à destination des petites associations demeure la priorité du financement. Toutefois, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) autorise le prélèvement d'une partie des fonds pour abonder le FDVA 1 (formation des bénévoles). En Normandie, 94 000 € ont ainsi été prélevés sur les crédits fléchés du FDVA afin de compléter l'enveloppe de 50 000 € issue des crédits non fléchés du BOP 163 et dédiée au FDVA 1.



En outre, 42 800 € ont été notifiés le 12 mai dernier pour financer Certif'asso, certificat de formation reconnu par l'État. Il permet aux bénévoles de développer des compétences clés pour s'impliquer pleinement dans la vie associative. Le décret n° 2025-616 et l'arrêté d'application du 3 juillet 2025 ont modifié les modalités de son organisation ouvrant la possibilité à des associations relevant du champ des activités physiques et sportives d'émarger au FDVA 1.

Ainsi, en amont de la CRCVA, 2 562 090 € étaient pré-affectés de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • crédits dédiés au FDVA 1 en 2026 : | 144 000 € |
| • crédits Certif'asso : | 42 800 € |
| • crédits dédiés au FDVA 2 en 2026 : | 2 375 290 € |

A l'issue de la CRCVA, la somme de 2 930 € a été prélevée sur le FDVA 1 pour alimenter le FDVA 2 régional. Voir *infra* les propositions débattues lors de l'instance. Le FDVA 1 est abaissé à 141 070 €.

La répartition de l'enveloppe disponible sur le FDVA 2 est maintenant de 2 378 220 € et se compose ainsi :

- | | |
|--|-----------|
| • projets de niveau régional ou interdépartemental : | 131 166 € |
| • département du Calvados : | 478 323 € |
| • département de l'Eure : | 416 343 € |
| • département de la Manche : | 386 931 € |
| • département de l'Orne : | 328 155 € |
| • département de la Seine-Maritime : | 637 301 € |

c) La campagne régionale :

La campagne régionale du FDVA 2026 était ouverte entre le 12 janvier et 15 mars 2026. Les collèges départementaux se sont tenus le 18 mai en Seine-Maritime et dans le Calvados, le 22 mai dans l'Eure, la Manche et l'Orne.

La CRCVA s'est déroulée le 4 juin 2026 à 10h, en présentiel à la DRAJES de Caen. Le quorum étant atteint, la commission a pu se prononcer sur les propositions de financement des demandes en FDVA 2 de chaque département; les propositions de financement du niveau régional ou interdépartemental en FDVA 1 et FDVA 2. Il est rappelé que le préfet de région entérine les propositions départementales validées par les préfets départementaux selon la réglementation en vigueur. Les subventions ont un caractère discrétionnaire. Par ailleurs, un bref motif de refus est notifié sur la plateforme de demande de subvention Le Compte Asso. Les associations sont invitées à contacter le service instructeur si elles souhaitent plus d'information.

Les demandes FDVA recevables pour l'année 2026 en Normandie sont comptabilisées au nombre de :

- 52 pour le FDVA 2 du niveau régional ou interdépartemental
- 77 demandes (109 actions) au titre du FDVA 1 au format annuel, 2 nouvelles demandes en pluriannuel et 3 sur un nouveau volet du FDVA 1, Certif'Asso*.
- A l'échelle départementale : 335 pour le SDJES du Calvados, 197 pour l'Eure, 270 pour la Manche, 199 pour l'Orne et 407 pour la Seine-Maritime.



Nous rappelons que des réunions, des webinaires d'information FDVA sont organisés, au niveau régional et dans les départements par la DRAJES et les SDJES et les structures Guid'Asso qui sont présentes également pour accompagner les associations dans leurs démarches de demandes de subventions. Des tutoriels d'aide sont en ligne sur le site internet académique. Les dossiers de subvention FDVA déposés sont d'une bonne qualité descriptive dans l'ensemble mais on relève encore trop d'irrecevabilités administratives. Beaucoup d'associations attendent les tous derniers jours pour entreprendre les démarches de dépôt d'un dossier de subvention sur la plateforme Le Compte Asso.

III. Synthèse des échanges de la CRCVA relatifs aux dossiers régionaux ou interdépartementaux :

Toutes les propositions favorisent les primo-demandeurs et les projets de qualité ainsi que les offres de formation mutualisées et structurées, conformément aux priorités de la note d'orientation régionale 2026.

Les propositions ont été classées selon des rangs de priorité allant de 1 à 4 : très prioritaire, projet intéressant, projet à financer après les priorités 1 et 2, défavorable.

Tous les projets de priorité 1 et 2 du FDVA 2 sont ainsi financés à des niveaux souvent proches des montants demandés. Pour le FDVA 1, les projets en priorité 1, 2 et 3 sont financés.

En instance, cinq dossiers ont été discutés. Les avis des services instructeurs étaient différents et plusieurs membres de la commission ont souhaité en débattre. Des votes spécifiques ont été proposés.

FDVA 1 : avis favorable à l'unanimité pour toutes les propositions, sauf pour deux dossiers qui ont fait l'objet de débats et d'ajustements pour que finalement l'instance émette des propositions de subventions.

A l'issue de ces échanges, restait un solde positif de 2 930 € sur le FDVA 1. Le report de ce solde sur la part régionale FDVA 2 a été voté avec 15 voix favorables et une abstention. Le FDVA 2 régional est donc passé d'une enveloppe de 128 236 € à 131 166 €.

FDVA 2 : avis favorable à l'unanimité pour toutes les propositions, sauf pour trois dossiers qui ont fait l'objet de débats. L'instance a finalement proposé des baisses sur des propositions initiales des instructeurs et souhaité proposer le rattrapage d'une association.

Les propositions de financement de la CRCVA ont été communiquées à M. le préfet de la région Normandie pour validation finale.

IV. Informations et questions diverses :

- La DRAJES observe qu'aucune subvention n'a été refusée pour non-respect du contrat d'engagement républicain (CER). Par ailleurs, la demande de subvention par la plateforme Le Compte Asso implique la souscription au CER.
- Il a été proposé une nouvelle orientation stratégique pour la campagne 2027. Lors de la CRCVA, la DRAJES a proposé de territorialiser, dès 2027, l'intégralité des crédits du FDVA 2 au niveau départemental. Cette piste a été discutée en amont avec le ministère, le président du Mouvement associatif de Normandie et l'ensemble des services départementaux (SDJES). Si les modalités pratiques restent à préciser, cette approche répondrait à la volonté des parlementaires de cibler en priorité les petites associations locales. Les associations régionales



conserveraient néanmoins un accès à ces financements, en particulier pour les projets à fort ancrage local sur l'ensemble de la région et/ou sur plusieurs départements. Le niveau départemental gèrerait l'instruction et la recevabilité du FDVA 2, tandis que l'échelon régional se recentrerait sur le FDVA 1 (formation des bénévoles). La DRAJES a d'ailleurs remercié l'appui du SGAR et de son chargé de projet numérique, dont l'action va permettre le déploiement d'une plateforme dédiée à la formation des bénévoles.

- Une réflexion est à étudier pour soutenir les structures Guid'Asso par l'intermédiaire des crédits non fléchés du BOP 163 et les moyens à mettre en œuvre pour les évaluer. Il est rappelé les 47 postes FONJEP attribués en Normandie dans cette dynamique (336 000 €) et la situation très contrainte du budget de l'Etat.

Fin de séance à 13h20.

Prochaine CRCVA, le mardi 24 novembre (l'après-midi) ou mardi 1^{er} décembre (le matin) en visioconférence.